

À la une

Reproduction interdite

note par Romain BOULET et Karine BOURDIÉ
sous CE, 5^e et 6^e ch. réunies, 24 juill. 2024

Faisant droit à la requête de deux syndicats de magistrats, le Conseil d'État annule le décret n° 2022-546 du 13 avril 2022 qui autorisait l'avocat à réaliser lui-même la reproduction de tout ou partie du dossier de la procédure. Un retour en arrière qui complique l'exercice quotidien des avocats et relance les tensions avec les magistrats.



© Patricia W. Adobe-Stock

Actualité

Contrôle des conditions d'exécution du contrat de collaboration : état des lieux

focus

« La profession d'avocat offre un champ de possibilités infini »

entretien avec Gaël RIVIÈRE

Doctrine

[2014-2024] Justice restaurative : dix ans d'existence au sein du Code de procédure pénale

étude par Julien FAIDHERBE

Jurisprudence

Lutte contre les clauses abusives : enfin un vrai progrès ?

note par Ghislain POISSONNIER
sous Cass. 2^e civ., avis, 11 juill. 2024

Gazette Spécialisée

DROIT BANCAIRE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Guillaume VALDELIÈVRE

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

• Antonin PITRAS

Maître de conférences à l'université du Maine, avocat au barreau de Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Stéphan ALAMOWITCH, Rodolphe BIGOT, Amandine CAYOL, Antoine GOUËZEL, Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE, Marc MIGNOT, Sophie MOREIL, Ghislain POISSONNIER et Olivier SALATI



 FORMATION

Les 30 ans de la SAS : questions d'actualités et enjeux pratiques

Offre
couplée
-15%*

LUNDI 18 NOV. 2024 / 9H-13H / PARIS 7^e

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction du **Bulletin Joly Sociétés**

 **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, le bénéficiaire
sera en mesure de :

- Maîtriser les nouveautés liées aux évolutions jurisprudentielles récentes en matière de SAS
- Identifier les risques et opportunités spécifiques aux SAS
- Sécuriser le fonctionnement et la transmission d'une SAS

 **PUBLICS CONCERNÉS**

Avocats, notaires, experts-comptables,
directeurs et responsables juridiques, juristes

- Matière : droit des sociétés
- Préalable : Maîtriser les fondamentaux du droit des sociétés et/ou pratiquer la création ou la gestion de SAS
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

Programme et inscription :

<https://lext.so/Hejal8>

Date limite d'inscription :

le vendredi 15 novembre à 12H



Relation clients :

relationclients@lextensofr.fr

Tél. : 01 40 93 40 40



595 € HT (714 € TTC)

Tarif -15% Avocats Jeunes professionnels

sur présentation d'un justificatif de statut

(dans les 5 premières années suivant la prestation

de serment : 505,75 € HT (606,9 € TTC)

* -15% Offre couplée pour toute inscription

à deux formations Joly Sociétés : **1 011,50 € HT**

(au lieu de 1190 € HT)

Les 30 ans de la SAS – 18 novembre 2024, Paris 7^e

Actualité du droit des sociétés – 2 décembre 2024, Paris 7^e

Programme : <https://lext.so/9FhoqZ>

PROGRAMME

Cette année marque le trentième anniversaire de la création de la SAS par la loi du 3 janvier 1994. Sa flexibilité en a fait un instrument de gestion privilégié par les PME, les Start'up et les grands groupes. Trente ans, déjà, et pourtant on la découvre encore ! Fréquemment ballottée entre le droit qui lui est applicable et le droit commun des sociétés, le droit commun des contrats ou celui de la SA, elle ne cesse de poser aux praticiens qui la connaissent de redoutables difficultés qu'il convient d'anticiper. Tel est l'objet de cette Matinée de formation Lextenso.

08H45 Accueil des participants

09H00 Début de la formation

Présentation bilan des 30 ans de la SAS

Alain Couret, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avocat associé chez KPMG Avocats

Le régime des nullités des actes et délibérations des organes de la SAS

- État des lieux après les arrêts Larzul 1 et Larzul 2
- Perspectives d'évolution

Caroline Coupet, Professeure à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, codirectrice du Master MBA Droit des affaires et management, IRDA Paris

Le choix des clauses statutaires

- La rédaction des clauses visées aux articles L.227-14 et suivants du Code de commerce : la clause d'inaliénabilité et sa pérennité ; la clause d'agrément et le rachat qu'elle peut imposer

Antoine Gaudemet, professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, directeur du magistère Juriste d'affaires - DJCE

- Les clauses prosrites (réputées non écrites) et les clauses souhaitables (révocation des dirigeants et catégories d'actions notamment)

Hervé Le Nabasque, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, consultant pour le cabinet Weil, Gotshal & Manges

L'articulation des statuts et des pactes

- État des lieux au vu de la jurisprudence récente fixant une hiérarchie au bénéfice des premiers

- Perspectives d'adaptation pratique

Bruno Dondero, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avocat associé chez CMS Francis Lefebvre Avocats

Les droits de vote dans la SAS

- Les conditions d'adoption ou de blocage des décisions collectives : unanimité, seuil minoritaire d'adoption, droit de veto

- L'inadaptation de la notion de contrôle au sens de l'article L.233- du Code de commerce, et l'approche du conseil d'État

Edmond Schlumberger, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du conseil scientifique du cabinet Gide

Questions de la salle

13H00 : Fin de la formation

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationsclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL468k7 ■ **Concours projets innovants 2024 : Consortium et Audirecte remportent la 9^e édition** 3
- GPL468l6 ■ **Contrôle des conditions d'exécution du contrat de collaboration : état des lieux** 4
- GPL468k6 ■ **« La profession d'avocat offre un champ de possibilités infini » entretien avec Gaël RIVIÈRE** 6


Technique

- GPL468l2 ■ **Réforme de la procédure d'appel : retour sur les principales dispositions**
par Valentine COUDERT et Tiphaine MARY
sous D. n° 2023-1391, 29 déc. 2023 et D. n° 2024-673, 3 juill. 2024 8

Doctrine

- GPL468k0 ■ **[2014-2024] Justice restaurative : dix ans d'existence au sein du Code de procédure pénale**
étude par Julien FAIDHERBE 12

Jurisprudence

- GPL468l0 ■ **Reproduction interdite**
note par Romain BOULET et Karine BOURDIÉ
sous CE, 5^e et 6^e ch. réunies, 24 juill. 2024 17
- GPL468e8 ■ **Lutte contre les clauses abusives : enfin un vrai progrès ?**
note par Ghislain POISSONNIER sous Cass. 2^e civ., avis, 11 juill. 2024 20
- GPL468e3 ■ **Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation**
par Catherine BERLAUD 24
- GPL468g4 ■ **Panorama de jurisprudence du Conseil d'État**
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 27
- GPL468b5 ■ **Chronique de jurisprudence du droit des étrangers**
par Benjamin BRAME <https://ext.so/GPL468b5> 

Gazette Spécialisée

DROIT BANCAIRE

29

Sous la responsabilité scientifique de
Guillaume VALDELIÈVRE et Antonin PITRAS